

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D943  
au territoire de la commune de ZOUAFQUES  
TRAVAUX**

**réfection de couche de roulement et de remplacement joint métalliques sur l'OA n°1703**

**Section hors agglomération**

**4 nuits du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande du 02/09/2024, par laquelle les entreprises COLAS et RCA, font connaître que le déroulement des travaux réfection de couche de roulement et de remplacement joint métalliques sur l'OA n°1703, pourront débuter le 16 septembre 2024,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux réfection de couche de roulement et de remplacement joint métalliques sur l'OA n°1703, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D943 du PR 82+140 au PR 83+150, hors agglomération, pendant 4 nuits de 20h à 6h sur la période du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis favorable ou réputé favorable de Madame et Messieurs les Maires de la commune de ZOUAFQUES, NORDAUSQUES, MOULLE, SERQUES, EPERLECQUES, WATTEN, HOLQUE, CAPELLE-BROUCK, BOURBOURG, CRAYWICK, SAINT-FOLQUIN, SAINT-OMER-CAPELLE, VIEILLE-EGLISE, OFFEKERQUE et CALAIS

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de Calais et de Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de Bourbourg, Audruicq et Saint Martin Tatinghem.

**Sur** la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D943 du PR 82+140 au PR 83+150, hors agglomération, sur le territoire de la commune de ZOUAFQUES, pendant 4 nuits de 20h à 6h sur la période du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : RD 300 et A 16 aux territoires des communes de ZOUAFQUES, NORDAUSQUES, MOULLE, SERQUES, EPERLECQUES, WATTEN, HOLQUE, CAPELLE-BROUC, BOURBOURG, CRAYWICK, SAINT-FOLQUIN, SAINT-OMER-CAPELLE, VIEILLE-EGLISE, OFFEKERQUE, ET CALAIS. ,

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

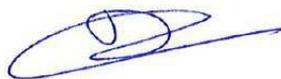
**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,
- Messieurs les Responsables des l'Entreprises chargées des travaux,

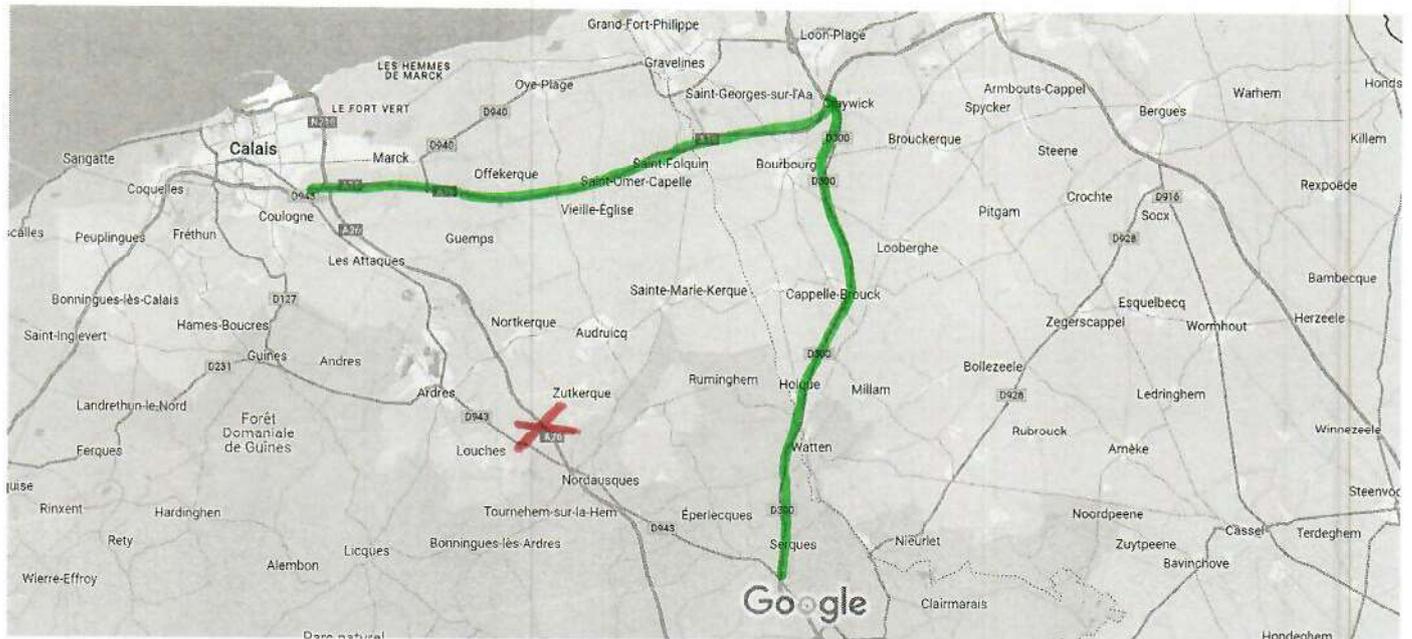
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Lumbres,

Le 12 septembre 2024



Signé électroniquement par  
Cyrille DUVIVIER  
Directeur de la maison du Département  
aménagement et développement territorial  
de l'Audomarois



Données cartographiques ©2024 Google 5 km



OA N° 1703 RD943 PR 82 + 900



Déviation par A16 et RD 300

(Communes de Calais, Offekerque, Vieille-Eglise, Saint-Omer-Capelle, Saint-Folquin, Craywick, Bourbourg, Cappelle-Brouck, Holque, Watten, Eperlecques, Serques, Noelle, Nordausques et Zouafques).

## FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT sur ROUTE CLASSEE A GRANDE CIRCULATION

### 1 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) de: Zonaigues ..... HORS /  EN agglomération

RN n°: ..... du P.R.: ..... + ..... au P.R.: ..... + ..... SENS : ..... (\*)

RN n°: ..... du P.R.: ..... + ..... au P.R.: ..... + ..... SENS : ..... (\*)

RD n°: 942 .. du P.R.: 82 + 900 .. au P.R.: ..... + ..... SENS : ..... (\*)

RD n°: ..... du P.R.: ..... + ..... au P.R.: ..... + ..... SENS : ..... (\*)

VC n° ,dite: ..... (\*)

### 2 - NATURE et DUREE totale des travaux :

Période du 16 / 09 / 2024 au 31 / 10 / 2024 inclus.,  
Horaire des Travaux de :  JOUR  NUIT de : 20 h ..... à : 6 h .....

( 4 Nuits sur la période )

Maître d'œuvre : Département 62  
Entreprise(s): Société ACA et Colan

### Type de travaux, (succinct):

Refusion de la couche de roulement et du joint métallique  
S de l'OA n° 1703 RD 943 PR 82+900

### 2 - DEMANDEUR

Conseil départemental 62 : ..... (\*) - ~~Commune de~~ : .....

### 3 - CONTRAINTES de circulation (indiquez si présence de forces de l'ordre, précisez leur origine)

Trafic, TMJA ( 2 sens cumulés ), de la voie concernée: ..... 12.000 ...véh./jour..

Commissariat de Police de Saint-Gme Gendarmerie  
de ..... (\*)

- Circulation Alternée  
par piquets K 10 par feux tricolores(\*)
- Déviation et /ou Itinéraire conseillé(\*)  
Vu l'avis favorable du C.G. Le ..... / ..... / .....
- Autre : ..... (\*)

### 4 - SIGNALISATION du chantier

- Restriction de circulation  
Schéma Type (cf Manuel du Chef de Chantier) :

Fournie par : ..... Mise en Place par : .....

- Interruption de circulation

Signalisation et itinéraire de déviation

(joindre obligatoirement un plan lisible et fléché, indiquer les numéros et noms des RN/RD/VC)

Fournie par : ..... Mise en Place par : .....

..... Département 62 .....

(\*)Rayer les mentions inutiles

Siège de la DDTM : 100, avenue Winston Churchill CS 10007 - 62022 Arras Cedex  
Tél. : 03.21.22.99.99 - fax : 03.21.55.01.49

Horaires d'ouverture : 08h30 - 12 h et 13h30 - 17h - Accès bus : prendre la ligne 1 - arrêt de bus : Église St-Paul ou Ampère  
<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>